

Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)*



Bénéficiez de 40 % de prime à la conversion

Vous devez remplir les conditions suivantes :

- Etre Majeur
- Etre domicilié en France
- Acheter un vélo à assistance électrique à partir du 26 Juillet 2021

Effectuez votre demande : [ici](#)

* Pour bénéficier de cette prime, vous devez dans le même temps mettre à la casse un ancien véhicule diesel ou essence. Pour plus d'informations sur les conditions de la prime à la conversion, veuillez cliquer : [ici](#)